



№ - 1 0 0 4

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et a l'honneur de ses référer à la note verbale du HCDH référenciée TESPRDD/HRESIS/HC en date du 27 avril 2020, relative à la Résolution A/RES/74/148 sur la protection des migrants, adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2019.

A cet égard, le HCDH voudra bien trouver, ci-joint, les réponses consolidées par les autorités marocaines compétentes, au questionnaire du Rapporteur Spécial sur les droits de l'Homme des Migrants sur la «fin de la détention migratoire des enfants et des adolescents et leur accueil et soins appropriés»

La Mission Permanente du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Haut-commissariat aux Droits de l'Homme l'assurance de sa haute considération.

MB



Genève, 06 mai 2020.

**Haut-commissariat aux Droits de l'Homme
CC : Rapporteur Spécial sur les droits
de l'Homme des Migrants**

**e-mail : registry@ohchr.org
chernandez@ohchr.org
gsauberli@ohchr.org**